



Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL n°10

Réunion restreinte du 14/03/2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

CRITERIUMS ET PLATEAUX FOOT ANIMATION

FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES en 1er APPEL :

29800900 U13A11 CAMILIENNE / COURONNES

29752189 U11 BON CONSEIL / PO

29695691 U10 ESPA / SALESIENNE

29682929 U13 COURONNES / SALESIENNE

NOMBRE DE FORFAIT :

29693915 U13 CHANTIERS

29542130 U12 SALESIENNE

29542186 U12 SALESIENNE

29510589 U12 TROPS

29752335 U11 MACABI

29695581 U10 ACASA 2^{ème} forfait

29695692 U10 MONTMARTRE FORFAIT GENERAL

PLATEAU U9 :

Absence de PARIS XI sur le site de SALESIENNE

Absence de ESPA sur le site de MACABI (2^{ème} forfait)

Absence de PFC sur le site de ACP 15 (3^{ème} forfait)